

L'ABELLE.

REVUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ÉCONOMIQUE, MÉDICALE, VÉTÉNAIRE, JURIDIQUE, ÉTRANGÈRE.

ÉDITEUR: J. B. DAWSON.

10, rue de la Harpe, au-dessous de la Halle aux grains.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-JARNAK, 8 mai.

La réimpression convenue pour hier soir a eu lieu à la Cour. Des résolutions patriotiques et tout-à-fait conformes à l'esprit de la circulaire de Charleston ont été proposées par MM. Morse et Marigny, et adoptées par l'Assemblée. Un comité a été nommé pour recevoir les deux volontaires des citoyens de la ville.

Les journaux de la Havane du soir passé parient avec beaucoup d'éloges des succès obtenus dans cette ville par l'emploi du traitement de Docteur Halphen. Lors qu'il s'agit de l'irruption du choléra dans la métropole de Cuba, le docteur Halphen, par un sentiment de philanthropie bien louable, se hâta d'écrire à M. le gouverneur de l'île (en sa qualité de président de la junta sanitaire) pour lui communiquer la composition de son remède et lui faire part des résultats qu'il en avait obtenus. Sa lettre et les documents qui l'accompagnaient ont été soumis par le gouverneur au Real Protomedicato (faculté supérieure de médecine), et après un examen approfondi des moyens curatifs proposés par le docteur Halphen, cette société a jugé à propos d'un reconnaître l'emploi à la Commission sanitaire de la ville. En conséquence, cette commission, dans sa séance du 12 avril, a pris une résolution qui a été publiée dans le journal de la ville.

Dans la séance d'aujourd'hui tenue hier par la Commission sanitaire supérieure, il a été résolu de faire imprimer et publier dans ce journal la lettre adressée par le docteur Halphen, de la ville d'Orléans, à son excellence le président, gouverneur et capitaine-général, par la voie du consul espagnol de cette ville, en apprenant que notre capitale avait été envahie par le choléra-typhus. Le Comte avait écrit au gouverneur le rapport suivant, en même temps qu'il adressait au Real Protomedicato les moyens curatifs qu'il proposait dans cette lettre, et aussi à son Excellence le public et surtout les médecins, instruits de l'épidémie du choléra-typhus, et de la lettre du docteur Halphen, puisant faire usage de ce traitement et l'employer dans les cas où il le croirait utile, en ayant soin de faire connaître le plus tôt possible les résultats qu'il en aurait obtenus. — Havane, 12 avril 1853. Dr. Angel J. Cordero, secrétaire par intérim.

Le Protomedicato, après avoir examiné la lettre du docteur Halphen, a adressé au gouverneur le rapport suivant, en même temps qu'il adressait au Real Protomedicato les moyens curatifs qu'il proposait dans cette lettre, et aussi à son Excellence le public et surtout les médecins, instruits de l'épidémie du choléra-typhus, et de la lettre du docteur Halphen, puisant faire usage de ce traitement et l'employer dans les cas où il le croirait utile, en ayant soin de faire connaître le plus tôt possible les résultats qu'il en aurait obtenus. — Havane, 12 avril 1853. Dr. Angel J. Cordero, secrétaire par intérim.

Comme l'application de ce remède doit être confiée à la direction des médecins, il a été résolu de nommer un comité pour surveiller l'application de ce remède et de faire connaître le plus tôt possible les résultats qu'il en aurait obtenus. — Havane, 12 avril 1853. Dr. Angel J. Cordero, secrétaire par intérim.

APPAIRE DES HÉRITIERS POULTNEY.

La semaine dernière, la Cour de l'île a donné sa décision dans une affaire qui doit avoir une grande importance pour la validité des titres de propriété de terrains dans le faubourg Lafayette.

UNE VISITE AUX ÎLES DE FALKLAND.

Un voyageur écrit par le premier fondateur de la colonie, M. de Beauvoisin, qui parait donner de ces îles une description plus intéressante que celle que nous avons pu nous procurer de Venet.

ACTE.

Retenu au Loterie.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que le privilège de tirer des Loteries qui, jusqu'à présent, a été accordé par les différents actes de la Législature, exposera le premier de janvier prochain, et que toute personne qui vendra des billets de Loterie ou qui en disposera autrement dans cet Etat, après le dit jour, ou qui tirera aucune Loterie après ledit jour, sera, sur conviction du fait, condamné à une amende qui ne sera pas moindre de mille piastres et qui n'excédera pas un tiers de la somme de ces billets, et à un emprisonnement qui ne sera pas moindre de six mois et qui n'excédera pas un an.

LOEE LABRANCHE, (Signé) Orateur de la Chambre des Représentants. C. DERRIGNY, (Signé) Président du Sénat.

RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que le Trésorier d'Etat et demeure par le présent autorisé, et qu'il lui est enjoint de suspendre toutes procédures pour la collecte des taxes dues à l'Etat sur les portions de terres situées dans les Paroisses d'Est Félicita, Ste. Helene et Ouchita, qui ont été jusqu'à ce jour portés sur la liste des taxes sous les noms de Michel de Armas, De Armas et fils, James Johnson, J. B. Labatt, Bernard Marigny, John Lynd, Jos. Reynes, Manuel Garcia, successeur de Stephen Minor, William Kerner, M'Donogh et Brown, Daniel Clark et Edward Livingston, mais qui sont maintenant portés sous les noms de ceux qui occupent par droit de préemption; bien entendu cependant, que les susdits réclamants doivent être portés sur la liste des taxes et qu'ils doivent être requis de payer la taxe comme à l'ordinaire, sur le reste de leurs taxes réclamées, excepté ceux qui peuvent maintenant être compris parmi les personnes désignées comme possesseurs par droit de préemption. Il est bien entendu que cette Législature n'exigera pas à l'avenir, que les taxes soient payées deux fois dans la même année, sur les mêmes terres.

ALCEE LABRANCHE, (Signé) Orateur de la Chambre des Représentants. C. DERRIGNY, (Signé) Président du Sénat.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Brick Rapid, Loran, Portsmouth. L. H. Gale. Brick Gibraltar, White, Liverpool. Gordon, Forsyth & Co. Bateau de commerce W. H. ayant sous les noms de Huntsville et d'Albany, et le brick Manuella. Parti de la passe le 6, à dix heures du matin; deux navires, noms inconnus, étaient en dehors.

CHASSEURS D'ORLÉANS.

ATTENTION.

Une compagnie prend à la ferme dimanche, 18 mai, à dix heures du matin, au lieu d'une ferme d'habitation, un ferme de bois, vaste étendue et pantan blanc. Par ordre du capitaine, V. GOUV, sergent-major.

75 BALLES.

Tout ceux à strap, du pays, bon qualité, en débarquement du brick Avon, de Boston, à vendre par LINCOLN & GREEN.

100 SACS DE SEL.

Autre moult fin; aussi, 143 tonneaux gros sel en grenier, en débarquement de la barque Tasso, de venant par LINCOLN & GREEN.

AVIS.

Le titulaire de la loterie de l'ÉCOLE GÉNÉRALE, étant clos pour la saison, les directeurs donnent avis aux personnes qui ont des billets gagnants de se déclarer dans le délai de quinze jours, à compter de la date de la présente, sous peine de perdre leurs droits. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Amusements.

Théâtre d'Orléans.

1853. La dernière représentation des EXERCICES de la famille RAVEL.

COSMORAMA.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. Les jours de fête, depuis 10 heures du matin jusqu'à 12 heures du soir.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

Amusements.

Théâtre d'Orléans.

1853. La dernière représentation des EXERCICES de la famille RAVEL.

COSMORAMA.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. Les jours de fête, depuis 10 heures du matin jusqu'à 12 heures du soir.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

POUR LA MOBILE.

La goélette rapide et vigoureuse, ELIZABETH WILLIAMS, capitaine Brown, ayant le parti de son chargement engagé et maintenant prêt à recevoir en face de la Douane, et partira aussitôt. Pour le reste des détails, s'adresser à M. DE LAUNAY, au bureau de la Douane, n° 11.

VENTES A L'ENCAISSE.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAISSE.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.

PAR M. J. GUILLET.

Le mardi 12 mai, à 10 heures du matin, au Palais National, par M. J. Guillet, commissaire-priseur, les propriétés de valeur d'édifices, bâties, situées dans le faubourg de la Nouvelle-Orléans.